

**BUREAU COMMUNAUTAIRE****Séance du 29 juin 2026****à 8H30****Nombre de membres**

En exercice : 17

Présents : 13

Absents : 4

Votants : 12

- dont « pour » : 12

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRE, Régine BERGERET, Joël SÉGOT, Marc GAIRIN, Xavier MASSOU, Philippe CASTETS, Marie-France CONSTANT, Alban LACAZE, Michel LABORDE, Guy CAZALET, Véronique MONNIN, Nathalie SOUBIROU

Excusés : Didier LARRAZABAL, Aude LACAZE-LABADIE, Claude BORDE-BAYLACQ, Frédéric CAYRAFOURCQ

Décision n°DB-2026-008 : SPORT ET CULTURE**Attribution de subventions. Aide à la formation culturelle ou sportive.****Aide aux équipes évoluant au niveau national**

La Vice-Présidente en charge du sport et de la culture rappelle que par délibération n°D-2026-017 du 16 avril 2026, le Bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les « subventions en matière culturelle et sportive : instruction des demandes suivant les règlements d'intervention approuvés en conseil ».

Le règlement d'intervention a été approuvé en conseil communautaire par délibération n°2019-1104-7.5-34.

- Dans le cadre de la formation sportive et culturelle, la Communauté de communes soutient les associations dont l'objet principal est l'organisation et l'encadrement d'activités sportives et culturelles régulières qui contribuent, notamment, à l'éducation et à la formation des jeunes.

Pour l'année 2026, il est proposé de soutenir au total 17 associations pour l'aide à la formation de 1722 jeunes de moins de 16 ans, à hauteur de 15€ par jeune résidant sur le territoire de la CCNEB. Sont pris en compte le nombre d'adhérents et les données budgétaires de la période d'activité 2024-2025. Les montants proposés sont détaillés ci-dessous :

Nom de l'association	Objet	Siège social	Proposition pour l'année 2026
FOYER RURAL VOLLEY BALL	Volley Ball	Ger	345,00 €
UNION SPORTIVE des ENCLAVES et du PLATEAU (USEP)	Rugby	Ger	1 725,00 €
ETOILE SPORTIVE DE LEMBEYE EN VIC-BILH	Rugby	Lembeye	1 080,00 €
UNION SPORTIVE MORLAAS	Rugby	Morlaàs	2 070,00 €
CAP RUGBY	Rugby	Pontacq	660,00 €
FOOTBALL ASSOCIATION MORLAAS EST BEARN (FAMEB)	Football	Morlaàs	3 510,00 €

FOOTBALL CLUB DE LA VALLE DE L'OUSSE (FCVO)	Football	Soumoulou	1 245,00 €
CAP BASKET	Basket	Pontacq	810,00 €
DANSE ENTRE COUR ET JARDIN	Danse	Soumoulou	1 335,00 €
SALUT L'ARTISTE ! ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE	Dessin	Serres-Morlaàs	660,00 €
AMICALE LAÏQUE BERNADETS	Ecole de musique	Bernadets	240,00 €
JUDO CLUB SOUMOULOU	Judo	Soumoulou	2 670,00 €
ENTENTE BARZUNAISE HANDBALL	Handball	Barzun	1 395,00 €
PAU NOUSTY SPORTS	Handball	Nousty	2 220,00 €
BUROS HANDBALL	Handball	Buros	2 670,00 €
FOYER RURAL OMNISPORTS GER	Activités sportives	Ger	2 925,00 €
PERQUE PAS	Cirque, ateliers créatifs	Gomer	270,00 €

Les demandes des associations « « Morlaàs Skateboard », « les Lang'pendues » et « Tu joues ou tu Piques » reçoivent un avis défavorable pour l'attribution d'une aide en 2026.

- Dans le cadre des équipes évoluant au niveau national, la Communauté de communes soutient les associations pour la participation de leurs équipes aux différentes finales au niveau national, au titre des sports collectifs ou individuel.

En 2026, il est proposé de soutenir 4 associations pour 13 équipes pour la saison sportive 2024-2025, à hauteur de 2000€ par équipe. Les montants proposés sont détaillés ci-dessous :

Nom de l'association	Objet	Siège social	Proposition pour l'année 2026
JUDO CLUB SOUMOULOU	Judo	Soumoulou	2 000,00 €
PAU NOUSTY SPORTS	Handball	Nousty	8 000,00 €
UNION SPORTIVE des ENCLAVES et du PLATEAU (USEP)	Rugby	Ger	12 000,00 €
UNION SPORTIVE MORLAAS (USM)	Rugby	Morlaàs	4 000,00 €

Considérant que Véronique MONNIN ne prend pas part au vote,

Après avoir entendu la Vice-Présidente dans ses explications complémentaires, compte tenu de ce qui précède, après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE les propositions qui lui ont été soumises ;
- CHARGE le Président d'exécuter la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE

